

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 février 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 6 février 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

Franck BRISSET (Maire), Gilles MARY, Katy MELIN, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LERÉVÉREND, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés et représentés par pouvoirs :

Philippe LEMARCHAND (donne pouvoir à M. Arnaud LEBOULANGER), Fabien LANGRENEZ (donne pouvoir à M. Guillaume GOURDEL), Vincent LEROY (donne pouvoir à Mme Ghislaine THOMAS-ROUTIER)

Absent :

Frédéric NAGA.

Secrétaire de séance : Guillaume GOURDEL

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE CAMPING ET D'UNE RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIERE

EXPOSÉ :

Suite à la fin de la gestion du caravanning communal « Les Tourterelles » par la SARL Claire et Daniel MAHIEU au 14 février 2026, il est proposé de reprendre cette activité en régie dotée de la seule autonomie financière sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Dans ce mode de gestion, contrairement au statut d'EPIC, la commune continue de gérer directement le service public. La régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la commune. En revanche, elle dispose d'un budget qui lui est propre.

Pour ce faire, il convient de créer un Budget Annexe puisque cette activité entre dans le champ concurrentiel et doit être identifiée tant sur le plan du service, que sur le plan financier.

Il est proposé de créer ce budget au 15 février 2026, de l'intituler « Camping municipal Les Tourterelles » et de l'assujettir à la TVA.

La présente délibération vise également à permettre la réalisation des démarches d'immatriculation auprès de l'INSEE et des services fiscaux.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,

Vu l'avis positif de la commission des finances en date du 10 février 2026,

Considérant que la décision de pérenniser l'activité d'un camping municipal sous la forme d'un service public à caractère industriel et commercial sans personnalité juridique à seule autonomie financière implique la création d'un budget annexe distinct de celui de la commune,

Considérant qu'il faut maintenir le service d'accueil des travailleurs en déplacements pour les chantiers sur le territoire de la commune et de ses alentours,

Considérant que ce budget est provisoire en attendant le lancement d'une procédure de recrutement d'un délégué de service public,

Considérant que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et sera assujéti à la TVA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

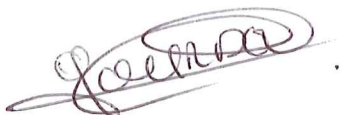
18	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
18	Votants	

Décide :

- **D'approuver la création d'un Service Public Industriel et Commercial en charge du camping municipal à compter du 15 février 2026,**
- **D'approuver la création d'un budget annexe dénommé « Camping municipal Les Tourterelles » selon le plan comptable M4,**
- **D'approuver la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le camping municipal, à compter du 15 février 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.**

Le secrétaire de séance,

G.GOURDEL



Le Maire,

F.BRISSET

